



DISTRICT OISE DE FOOTBALL
30 Chemin de la Petite Vallée
B.P. 10036 - 60292 CAUFFRY Cedex
Tél : 03.44.73.91.91
Fax : 03.44.73.91.92
E-mail : secretariat@oise.fff.fr
Site internet : <https://oise.fff.fr>

Cauffry, le 17 Septembre 2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'AUTOMNE DES CLUBS DE L'OISE

Le Comité de Direction du District Oise de Football porte à la connaissance de ses clubs que se tiendra **le Vendredi 4 Octobre 2019 à partir de 18H30 à l'Espace Loisirs et Culture, Rue Henri BESSE à CAUFFRY, l'Assemblée Générale Ordinaire d'Automne des clubs de l'Oise (parking au stade municipal de CAUFFRY).**

Ordre du Jour

- 1 - Emargement des délégués.
- 2 - Accueil du Président M. Claude Coquema
- 3 - Approbation du P.V de l'Assemblée Générale Ordinaire de Printemps du 24 Mai 2019
- 4 - Accueil de Monsieur le Maire de Cauffry
- 5 - Allocution du Président
- 6 - Rapport du Secrétaire Général, Mme Nathalie Depauw
- 7 - Remise de Médailles Bronze et Argent du District Promotion 2019
- 8 - Compte-rendu financier du Trésorier Général, Mme LEMY
- 9 - Rapport du Commissaire aux comptes. Quitus.
- 10 - Adoption du budget prévisionnel de la saison 2019/2020
- 11 - Remise de Médailles d'Or du District Promotion 2019
- 12 - Examen des vœux présentés
- 13 - Présentations et explications des modifications règlementaires, M. VAN HYFTE.
- 14 - Allocutions des personnalités

Il est demandé à chaque club affilié de faire l'effort nécessaire pour être valablement représenté et éviter ainsi l'amende prévue aux statuts en cas d'absence.

Sont admis à représenter un club, s'ils disposent d'un pouvoir **NOMINATIF SIGNE DU PRÉSIDENT DU CLUB REPRÉSENTÉ**

- les délégués majeurs non placés sous le coup d'une suspension à la date du **04 Octobre 2019** et titulaires d'une licence dirigeant enregistrée depuis plus de **SIX MOIS**.

*Les clubs qui seraient dans l'impossibilité de déléguer l'un de leurs membres peuvent adresser le pouvoir (que vous allez recevoir prochainement par voie postale) avant l'Assemblée au Secrétariat du District par courrier électronique avec accusé de réception émanant de l'adresse mail officielle du club **OU** par envoi postal sous pli recommandé un pouvoir portant le nom du mandataire signé de leur Président. Ils éviteraient ainsi l'amende réglementaire.*

ATTENTION ! Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 4 Clubs y compris le sien

LES BUREAUX DE POINTAGE DES CLUBS SERONT OUVERTS de 18 H 30 à 19 H 15

Comme le veut la tradition, nous ne nous séparerons pas sans prendre le pot de l'amitié.

Le Président, Claude COQUEMA